



CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 22 MARS 2018 -

DELIBERATION

Numéro 18 - 01 - 001

Délibération n° 1 : Le compte administratif 2017.

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 23 février 2018 s'est réuni le 22 mars 2018 à partir de 9 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT, Président du SDIS de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (16 membres présents et 3 pouvoirs sur un total de 22 administrateurs).

Présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Pascale OFFREY – Fabienne PERRIN – Nadia SEMACHE.

Messieurs Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Claude GIRAUD – Olivier GAULIN – Claude LIOGIER – Bernard PHILIBERT – Hervé REYNAUD – Michel ROBIN.

Excusés :

Madame Valérie PEYSSELON (pouvoir donné à Hervé REYNAUD) ; Messieurs Jean-François BARNIER (pouvoir donné à Bernard PHILIBERT) ; Jean-Claude CHARVIN (pouvoir donné à Claude GIRAUD) ; Pierre-Jean ROCHETTE (pouvoir donné à Colette FERRAND).

Exposé du rapport effectué par le Président,

Le compte administratif 2017 retrace toutes les recettes et les dépenses enregistrées lors de l'exercice budgétaire dans la comptabilité de l'ordonnateur. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable.

Il fait également apparaître le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement. Ce résultat sera affecté par la suite dans le budget 2018.

1ère partie – La présentation sommaire de l'établissement.

Afin d'apporter une meilleure compréhension à l'examen des comptes de l'exercice budgétaire 2017, une présentation sommaire de l'établissement est proposée, afin de rappeler son activité opérationnelle, et ses moyens humains et en matériels.

1 – L'activité opérationnelle du SDIS.

Le nombre d'interventions réalisé par les sapeurs-pompiers tend à augmenter, passant ainsi de 48 190 en 2011 à 55 345 en 2017 (+ 15% en 6 ans).

Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
48 190	48 568	49 422	49 619	54 304	52 820	55 345

Les interventions pour secours à personne - principale activité des SDIS - expliquent cette augmentation (30 888 interventions en 2011, 38 909 en 2017) Les accidents routiers varient de 2 600 à 2 900 pendant cette même période, constituant environ 5% du total des interventions.

2 – Les moyens humains et matériels de l'établissement.

☞ L'établissement compte près de 2 800 sapeurs-pompiers, dont 80% ayant le statut de sapeurs-pompiers volontaires (ce pourcentage correspondant à la moyenne nationale). En effet, aux côtés d'un effectif théorique de 552 sapeurs-pompiers professionnels, le SDIS a établi un contrat d'engagement avec environ 2 300 sapeurs-pompiers volontaires.

L'établissement compte également dans ses effectifs 98 agents issus des filières administratives et techniques, affectés dans ses services fonctionnels (atelier, magasin, informatique, ressources humaines, finances,...)

☞ Les sapeurs-pompiers sont affectés dans 72 centres d'incendie et de secours, qui permettent un maillage efficace sur tout le département. L'activité de ces centres est coordonnée par le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) et le centre de traitement de l'appel (CTA).

Le SDIS dispose également d'une direction départementale, et d'autres structures à vocation départementale : une école, un atelier, une pharmacie et un magasin.

📁 Les véhicules sont au nombre de 689 (poids lourds et véhicules de liaison). Ce chiffre est en diminution par rapport aux premières années de la départementalisation puisqu'une polyvalence des engins a constamment été recherchée (des engins peuvent effectuer maintenant à la fois des missions de lutte contre l'incendie et de secours routier) A noter que le SDIS a décidé d'affecter au moins un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) dans chaque centre d'incendie et de secours, afin de répondre aux mieux aux missions de secours à personne.

Le SDIS s'est doté également d'un réseau de transport d'information autonome, permettant de transmettre des données radio, informatiques, ainsi que de la téléphonie entre ses différentes structures déconcentrées.

3 – Les moyens budgétaires.

Pour réaliser ses missions, le conseil d'administration a voté en 2017 un budget de fonctionnement à hauteur de 60,470 M €, financé à 97% par des contributions communales, intercommunales et départementale.

Comme indiqué plus loin, les participations communales et intercommunales n'ont pas augmenté depuis 2013, tandis la contribution départementale a enregistré une évolution limitée à 0,19% en 2017 (+ 50 000 €). Cette stabilité doit être soulignée dans un contexte de progression de l'activité opérationnelle, induisant par là même des coûts de fonctionnement supplémentaires.

Les dépenses de tous les SDIS sont essentiellement consacrées au personnel (73% si l'on additionne les salaires et charges, la gestion du volontariat et la formation).

L'importance de la dotation aux amortissements (près de 7 M€, soit 16% des dépenses) permet d'autofinancer une grande partie des investissements de l'établissement.

2^{ème} partie – La présentation du résultat de l'exercice 2017.

1 - Des recettes de fonctionnement supérieures à la prévision.

Recettes prévisionnelles (hors reprise du résultat 2016)	Recettes réelles	Excédent de recettes
60 470 000 €	61 037 101 €	+ 567 101 €

Les recettes de fonctionnement de l'établissement sont de 3 ordres : les contributions budgétaires des collectivités territoriales, les opérations d'ordre et les autres produits de gestion.

L'excédent par rapport à la prévision est constaté uniquement au niveau des autres produits de gestion et provient en grande partie de recettes qui n'avaient pas été intégrées au BP :

📁 Remboursement par l'Etat des frais engagés par le SDIS de la Loire lors d'opérations de secours effectuées en renfort dans d'autres départements frappés par de violents feux de forêts (+ 130 000 €).

📁 Produit des ventes aux enchères de véhicules réformés (+ 178 000 €).

📁 Remboursement par la CNP d'un trop-versé de cotisations au titre de la prime de fidélité et de reconnaissance (PFR) en 2016 (+ 46 000 €)

📁 Annulation partielle des opérations de rattachement de charge 2016, nécessitant des opérations comptables en 2017 (+ 91 000 €).

D'autres recettes ont été réalisées avec un montant supérieur à la prévision établie lors du BP :

📁 Participation 2017 de la chambre de commerce et d'industrie au dispositif de sécurité à l'aérodrome de Saint Etienne Bouthéon, avec un reliquat supplémentaire de participation au titre de l'année 2016 (+ 55 000 €).

📁 Produit des carences ambulancières et des interventions sur le réseau autoroutier en progression ces dernières années, et donc supérieur à la prévision budgétaire (+ 57 000 €).

2 - Des dépenses de fonctionnement inférieures à la prévision.

Dépenses prévisionnelles	Dépenses réelles	Excédent
61 964 305 €	59 355 658 €	+ 2 608 647 €

Certains postes de dépenses sont en diminution par rapport à 2016 : frais de formation, frais financiers, entretien des bâtiments, allocation de vétéranisme notamment. Des excédents apparaissent donc sur ces comptes à la clôture de l'exercice 2017 : formation (183 000 €), frais financiers (29 000 €), entretien des bâtiments (87 000 €), allocation de vétéranisme (57 000 €)....

D'autres postes de dépenses progressent par rapport à l'année 2016, mais restent inférieurs à la prévision : fourniture de petits équipements (- 102 000 €), assurances (- 65 000 €), dotation aux amortissements (- 210 000 €), habillement et vêtements de travail (- 45 000 €), études et recherches (- 42 000 €)...

De plus, la réforme relative à la prime de fidélisation et de reconnaissance (PFR) a permis de réaliser de substantielles économies (450 000 €) et les crédits destinés aux dépenses imprévues (359 000 €) n'ont pas été utilisés.

Enfin, malgré un taux d'exécution budgétaire de plus de 98%, la dépense consacrée aux frais de personnel reste inférieure à la prévision de 696 000 €, en raison notamment de la vacance de postes d'officiers.

3 - Des recettes d'investissement inférieures à la prévision.

Recettes prévisionnelles	Recettes réelles	Ecart
10 416 101 € (hors reprise du résultat 2016)	10 214 957 €	- 246 144 €

Les recettes sont constituées des amortissements, du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), des opérations d'ordre et de la reprise des excédents des exercices budgétaires précédents.

Lors de la préparation du BP en novembre 2016, la recette provenant FCTVA a été évaluée à 1,640 M €. Les dépenses éligibles à ce fonds ont toutefois été inférieures à la prévision, ce qui explique une recette moindre (1,420 M € soit – 0,220 M€).

4 - Des dépenses d'investissement inférieures à la prévision.

Dépenses prévisionnelles	Dépenses réelles	Ecart
15 498 236 €	11 481 387 €	+ 4 016 849 € (+ 2 259 099 € après déduction des restes à réaliser)

Plusieurs catégories de dépenses sont répertoriées dans la section d'investissement :

Les bâtiments :

<i>Crédits inscrits</i>	<i>Crédits consommés</i>	<i>Excédent</i>
6 146 476 €	4 718 443 €	1 428 033 €

Des retards ont été pris dans la construction des casernes de Pelussin, Saint Alban les Eaux, Neulise et Saint Jean Bonnefonds.

Les travaux d'entretien des bâtiments :

<i>Crédits inscrits</i>	<i>Crédits consommés</i>	<i>Excédent</i>
934 019 €	451 257 €	482 762 €

L'année 2017 a été consacrée principalement à des travaux de construction ou de restructuration de casernes, avec une dépense de 4,72 M € comme indiqué précédemment. Les opérations ponctuelles de gros travaux d'entretien des bâtiments n'ont donc pas été réalisées en totalité.

Les véhicules :

<i>Crédits inscrits</i>	<i>Crédits consommés</i>	<i>Excédent</i>
2 898 691 €	2 703 044 €	195 647 €

Les crédits qui n'ont pas été mandatés en 2017 ont toutefois été engagés (restes à réaliser) et seront consommés en 2018.

Les autres matériels :

<i>Crédits inscrits</i>	<i>Crédits consommés</i>	<i>Excédent</i>
3 780 651 €	1 870 477 €	1 910 174 €

Une partie de ces crédits non consommés constitue des restes à réaliser. D'autres projets prévus initialement en 2017 ont été ajournés (mise en place d'un nouveau réseau de faisceaux hertzien destiné aux liaisons informatiques entre les différents sites du SDIS, dans les domaines administratif et opérationnel).

📁 Le remboursement du capital des emprunts :

<i>Crédits inscrits</i>	<i>Crédits consommés</i>	<i>Excédent</i>
389 000 €	387 778 €	1 222 €

📁 Les opérations d'ordre (dont la neutralisation des amortissements des bâtiments)

<i>Crédits inscrits</i>	<i>Crédits consommés</i>	<i>Déficit</i>
1 350 388 €	1 349 399 €	- 989 €

Le résultat 2017 de la section de fonctionnement se solde par un excédent de 3,175 M €. Il sera affecté en 2018 en dotation complémentaire pour la section d'investissement.

Le solde d'exécution de la section d'investissement (+ 3,771 M €) doit prendre en compte les restes à réaliser (1,757 M €). L'excédent de financement s'établit ainsi à 2,014 M €.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

2ème partie – L'évolution budgétaire constatée en 2017.

1 - Les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles 2017 ont progressé de 1,649 M € par rapport à 2016, soit + 2,86 %. Par contre, si l'on ne tient pas compte d'une opération d'ordre exceptionnelle réalisée en 2017, les mandats émis en 2017 sont d'un niveau sensiblement identique à celui de 2016 (+ 0,154 M €, soit + 0,27%).

Sur une période de 5 ans (2012 – 2017), les dépenses ont connu une évolution de 9,95%, soit une moyenne annuelle de 1,99%.

📁 *L'évolution de 2016 – 2017 : + 1,649 M € soit + 2,86 % (+ 0,27 % hors opération d'ordre exceptionnelle).*

Les dépenses de personnel ont progressé de 2,46% par rapport à l'exercice budgétaire antérieur. Cette évolution provient de mesures réglementaires (GVT) mais également du financement sur 12 mois de l'année 2017 des 14 embauches de sapeurs-pompiers professionnels réalisées courant 2016.

L'augmentation des dépenses de personnel a été grandement atténuée par la diminution d'autres dépenses, malgré l'augmentation d'activité : prime de fidélisation et de reconnaissance, frais financiers, tenues d'intervention, entretien des bâtiments, fournitures administratives notamment.

📁 *L'évolution sur la période 2012 – 2017 : (+ 5,369 M € soit + 9,95 %, soit une moyenne annuelle de 1,99 %)*

Sur 5 ans, les dépenses de fonctionnement ont progressé globalement de 9,95 %, soit une moyenne annuelle de 1,99 %. Comme précédemment, si l'on ne tient pas compte d'une opération

d'ordre exceptionnelle réalisée en 2017 (1), l'évolution est limitée à 7,18%, soit une moyenne annuelle de 1,44%.

Catégorie de dépenses de fonctionnement.	Evolution 2012 – 2017 en euros.	Evolution 2012 – 2017 en %.
Dépenses de personnel.	+ 3 549 494 €	+ 11,03 %
Autres dépenses.	+ 325 228 €	+ 1,49 %
Opération d'ordre exceptionnelle.	+ 1 494 305 €	
Total des dépenses.	+ 5 369 027 €	+ 9,95 %

Le tableau ci-dessus confirme que les dépenses hors personnel ont été maîtrisées depuis 2012 (+ 325 228 € en 5 ans). En effet, malgré une évolution importante de la dotation aux amortissements et des contrats de maintenance, d'autres postes de dépenses ont fortement diminué : téléphonie, frais financiers, dépenses énergétiques, tenues de travail...

2 - Les recettes de fonctionnement.

Les recettes réelles 2017 sont stables par rapport à 2016, soit + 0,02 % alors que les dépenses ont évolué de 2,86%. Par contre, sur une période de 5 ans (2012 – 2017), les recettes ont progressé de 3,94% (soit une moyenne annuelle de 0,98 %) alors que les dépenses augmentaient de 9,95%.

📁 L'évolution de 2016 – 2017 : + 15 014 € soit + 0,02 %.

Les contributions des collectivités territoriales ont été relativement stables : + 0,19 % pour la contribution départementale (+ 50 000 €) et + 0,01 % pour les contributions communales et intercommunales (+ 3 208 €)

Le montant global des opérations d'ordre a toutefois été moins important en 2017 que lors de l'année 2015 (2).

📁 L'évolution sur la période 2012 – 2016 : + 2 314 816 € soit + 3,92 %.

Bien que les dépenses aient augmenté de 9,95 % de 2012 à 2017, les contributions de collectivités territoriales ont été relativement stables sur cette même période (+ 1,39 %). L'établissement a en effet recherché des ressources supplémentaires pour limiter la charge contributive.

Il y a d'abord eu l'opération de neutralisation des amortissements des bâtiments. Il y a eu également la facturation de certaines prestations : facturation auprès des sociétés chargées de la maintenance des ascenseurs collectifs de toutes les interventions qu'elles n'ont pu effectuer et qui ont été réalisées par les sapeurs-pompiers ; facturation des interventions effectuées pour le compte des SMUR de Feurs et Montbrison ; revalorisation des remboursements avec l'aéroport de Saint Etienne Bouthéon ; location des outils de formation...

Tableau d'évolution des contributions de 2012 à 2017.

	Contributions		
	Département	Communes et intercommunalités	Total
2012	25 532 000 €	32 063 585 €	57 595 585 €
2013	25 795 565 € (+ 1,03%)	32 352 020 € (+ 0,9%)	58 147 585 € (+0,96%)
2014	26 219 000 € (+ 1,64%)	31 752 019 € (-1,85%)	57 971 019 € (- 0,30%)
2015	26 405 000 € (+ 0,71%)	31 757 074 € (+ 0,02%)	58 162 074 € (+ 0,33%)
2016	26 580 000 € (+ 0,66%)	31 762 380 € (+ 0,02%)	58 342 380 € (+ 0,31%)
2017	26 630 000 € (+ 0,19%)	31 765 588 € (+ 0,01%)	58 395 588 € (+ 0,09%)
Evolution 2012 / 2017	4,30 %	-0,93 %	1,39 %

En 2017, les contributions des collectivités territoriales sont inférieures au total des dépenses de fonctionnement.

3 -Les dépenses d'investissement.

Les opérations d'équipement.

Le SDIS investit dans trois domaines : les bâtiments, les véhicules d'intervention et enfin les autres matériels (réseau de transmission, équipements et matériels d'intervention, ..) Comme l'indique le tableau ci-dessous, l'établissement a une politique soutenue en matière d'investissement immobilier et de matériel puisqu'il consacre en moyenne 9,80 M € par an à ces opérations d'équipement.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012 - 2017	Moyenne annuelle
Bâtiments	4 462 356 €	2 154 560 €	4 523 139 €	3 676 368 €	2 536 436 €	5 169 700 €	22 522 557 €	3 753 760 €
Véhicules d'intervention	1 338 165 €	2 674 740 €	5 837 382 €	2 762 337 €	4 510 780 €	2 703 044 €	19 826 448 €	3 304 408 €
Autres matériels	5 726 527 €	2 689 697 €	2 221 272 €	1 679 210 €	1 659 886 €	1 870 477 €	15 847 269 €	2 641 212 €
Total	11 527 048 €	7 518 997 €	12 581 993 €	8 117 915 €	8 707 101 €	9 743 221 €	58 196 274 €	9 799 379 €

La dette.

Les dépenses d'investissement prennent également en compte le remboursement du capital de la dette. Le tableau ci-après montre une dépense exceptionnelle de 3,78 M € en 2015 qui correspond à un remboursement anticipé de deux prêts bancaires. Cette opération a permis, à compter de 2016, de réduire de manière substantielle l'encours de la dette ainsi que les frais financiers.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Remboursement de la dette	638 114 €	638 114 €	638 114 €	3 775 599 €	532 605 €	387 778 €

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette s'établissait à 2 577 782 €, malgré une politique d'investissement soutenue comme indiqué au point précédent.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Encours de la dette (au 31 décembre)	8,405 M €	7,767 M €	7,129 M €	3,353 M €	2,966 M €	2,578 M €

Les opérations d'ordre.

La neutralisation des amortissements des bâtiments - réalisée depuis 2015 - ainsi que l'amortissement des subventions perçues, constituent également des dépenses de la section d'investissement.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Opérations d'ordre	255 633 €	365 252 €	442 354 €	1 410 406 €	1 346 818 €	1 350 388 €

La synthèse (opérations d'équipement, dette et opérations d'ordre).

L'ensemble des dépenses mentionnées ci-dessus constituent donc les dépenses réelles d'investissement constatées lors des différents comptes administratifs. En moyenne, la dépense s'établit sur cette période à 11 663 000 €.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses d'investissement	12 420 794 €	8 522 363 €	13 662 461 €	13 303 920 €	10 586 524 €	11 481 387 €

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le conseil d'administration prend la décision suivante :**

Article unique :

Le conseil d'administration du SDIS de la Loire approuve le compte administratif 2017.

Décision adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	17 (dont 3 pouvoirs) Le Président Bernard PHILIBERT, n'a pas pris part au vote)
<u>Abstentions</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire


Bernard PHILIBERT